

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'Examen

| | |
|---------|---------------|
| Cycle | 2019-2020/2 |
| Titre | CE1D |
| Matière | Mathématiques |

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Mathématiques

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1^e degré de l'Enseignement Secondaire

●●● Programme

Programme : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/10-2000-240.pdf>

Les quatre domaines concernés sont :

- les nombres
- les solides et les figures
- les grandeurs
- le traitement de données

Ces informations sont reprises dans la circulaire 6978 intitulée « Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2018-2019 » publiée le 06/02/2019.

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'épreuve consiste en un examen écrit. Elle est fixée au **mardi 16 juin 2020** et débute à **8h45 précises**.

La durée de passation de l'épreuve de mathématiques a été fixée à 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : **une calculatrice, une équerre, un rapporteur, un compas, une latte, un crayon noir, une gomme, des crayons de couleur.**

Toutefois la calculatrice est interdite dans la première partie de l'examen.

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire.

III. Evaluation et sanction des études

Le seuil de réussite à chacune des épreuves (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.